

ASSEMBLÉE DU 10 JUIN 2019

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à 18 h et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le dixième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Richard Dion
M. Yvon Tranchemontagne
M. Richard Belhumeur
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur général fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 6 juin 2019.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	1211
1. ENTREPÔT DE M. MARCEL DESCHÊNES	1211
2. SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DES PONTS	1211
3. PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME PRIMADA.....	1212
4. COLLOQUE DE ZONE ADMQ	1212
5. SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR AU PARC MUNICIPAL	1212
6. DJ POUR LA FÊTE DES BÉNÉVOLES	1212

1. ENTREPÔT DE M. MARCEL DESCHÊNES

M. Éric Deschênes déclare son intérêt et se retire des délibérations puisque son M. Marcel Deschênes est son père.

ATTENDU QUE la propriété portant le numéro de lot 5 336 678 du cadastre rénové du Québec, appartenant à M. Marcel Deschênes, est à vendre;

ATTENDU QUE la propriété en question est louée par la Municipalité de Saint-Cuthbert pour l'entreposage de sa machinerie durant l'hiver;

ATTENDU QUE le prix de vente est supérieur à ce que paierait la Municipalité pour la construction d'un bâtiment semblable sur ses propres terrains;

rés. 17-06-2019

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert ne fasse pas d'offre d'achat pour la propriété de M. Marcel Deschênes.

Adoptée à l'unanimité.

2. SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DES PONTS

Le conseil a reçu la soumission de *Philippe Gagnon Construction (9310-9213 Québec inc.)* pour la réfection des ponts conformément aux exigences du Ministère

des Transports. Désirant continuer les délibérations sur le sujet, le conseil ne prendra pas de décision lors de cette séance.

3. PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME PRIMADA

rés. 18-06-2019

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le Maire, M. Bruno Vadnais, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) dans le dossier numéro 558132.

Adoptée à l'unanimité.

4. COLLOQUE DE ZONE ADMQ

rés. 19-06-2019

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise M. Larry Drapeau, directeur général, et Mme Nathalie Panneton, directrice générale adjointe, à assister au colloque de la zone Lanaudière de l'ADMQ qui aura lieu le 19 septembre 2019 au Domaine des Cerfs à Chertsey. Il est également résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement encourus pour ce colloque.

Adoptée à l'unanimité.

5. SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR AU PARC MUNICIPAL

rés. 20-06-2019

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Trottoir Joliette inc.* pour la construction d'un trottoir au parc municipal dans le cadre du projet des jeux d'eau et des modules de jeux. La soumission est au prix de 133.00 \$ du mètre carré pour une superficie approximative de 120 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.

6. DJ POUR LA FÊTE DES BÉNÉVOLES

rés. 21-06-2019

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Événements DaRe (Les)* pour le service de DJ et d'animation de la soirée des bénévoles du 14 décembre 2019, au prix de 800.00 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 10^e jour du mois de juin 2019

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

